



Assemblée primaire
de la Commune de Crans-Montana
du lundi 16 décembre 2019 à 19h30
au Centre scolaire de Montana-Village

Présents :

Nicolas Féraud, président
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Laurent Bagnoud, conseiller
Thibaud Beytrison, conseiller
Joseph Bonvin, conseiller
Rose-Marie Clavien, conseillère
Carlo Clivaz, conseiller
Romaine Duc-Bonvin, conseillère
Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère
Alain Mittaz, conseiller
Yvan Rion, conseiller
Marcel Riccio, secrétaire communal
Et 136 citoyennes et citoyens

PV N° 2 / 2019

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre l'Assemblée à 19h30. Il salue les citoyennes et les citoyens ainsi que les membres des autorités politiques, judiciaires, ecclésiastiques et bourgeoises ainsi que les déléguées de l'ACCM et les remercie de leur présence. Il excuse : Madame Alexandra Tretto, Madame Christine Demen Meier, Madame Isabelle Berclaz, Madame Tania Mathieu ainsi que Monsieur Erwin Mathieu, Monsieur François Berclaz, Monsieur Nicolas Othenin-Girard, Monsieur Philippe Frossard, Monsieur Philippe Studer, Monsieur Stéphane Pont et Monsieur Tarcis Ançay.

Le Président constate que l'Assemblée a été valablement convoquée. Il rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour. Il désigne scrutateurs : Monsieur Jean-Jacques Rey, Monsieur Philippe Zorn, Monsieur Dominique Ayer et Monsieur Patrick Mittaz. Ceux-ci dénombrent 136 citoyennes et citoyens présents. L'Assemblée accepte l'ordre du jour. Le Président passe au prochain point.

2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 17.06.2019

L'Assemblée renonce à la lecture intégrale du PV. Le Président pose la question :
« Acceptez-vous le PV de l'Assemblée primaire du 17.06.2019 ? »

Le PV est approuvé par 135 OUI et 1 abstention.

3. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2020

3.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud, Président, introduit le sujet et développe les aspects suivants :

- Réduction de l'impôt communal à 1.15 (jusqu'ici 1.20)
- Réduction de CHF 10 millions des dettes en 3 ans
- Investissements nets de CHF 70 millions en 3 ans

Le Président cède la parole à Monsieur Yvan Rion. Celui-ci commente les comptes et indices financiers à l'aide des brochures des budgets détaillés remises à l'entrée de la salle. Il rappelle que ces documents figurent sur le site communal et sont consultables depuis quelques semaines déjà.

3.2. Aperçu du compte administratif en CHF mios

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Charges financières	76'452'200.00	74'928'400.00	76'087'969.49
Revenus financiers	75'513'900.00	71'579'500.00	83'419'888.19
Excédent de charges	938'300.00	3'348'900.00	
Excédent de revenus			7'331'918.70
Amortissements ordinaires	15'962'000.00	15'940'000.00	14'606'957.45
Marge d'autofinancement	15'023'700.00	12'591'100.00	21'938'876.15

3.3. Impôt personnel, coefficient communal, indexation, impôt sur les chiens, taux rémunératoires, aide à l'habitant, participation aux soins dentaires à la jeunesse

Monsieur Yvan Rion indique que les éléments qui ont servis à déterminer le budget 2020.

Taux d'indexation de l'échelle des revenus	170 %
Coefficient d'impôt	1,15
Montant de l'impôt personnel	CHF 12.--
Intérêt rémunérateur (impôts payés d'avance)	0 %
Encouragement aux domiciliés (par adultes)	CHF 100.--
Encouragement aux domiciliés (par enfants à charges jusqu'à 25 ans)	CHF 300.--
Participation aux soins dentaires de la jeunesse	65 %
Taxes services publics (Eau et Egouts)	Harmonisation
Taxes services publics (Voirie)	d'ici au 31.12.20
Impôt sur les chiens	CHF 160.--

3.4. Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus
CHARGES DE PERSONNEL	9'904'100.00	
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	12'162'200.00	
INTERETS ET PROVISIONS	1'070'000.00	
AMORTISSEMENTS	16'462'000.00	
Patrimoine financier	500'000.00	
Patrimoine administratif	15'962'000.00	
CONTRIBUTIONS VERSEES	3'025'000.00	
DEDOMMAGEMENTS VERSES	20'111'500.00	
SUBVENTIONS VERSEES	12'787'400.00	
FINANCEMENTS SPECIAUX	760'000.00	
IMPUTATIONS INTERNES	170'000.00	
IMPOTS		54'000'000.00
PATENTES, CONCESSIONS		707'000.00
REVENUS DES BIENS		3'937'000.00
CONTRIBUTIONS PERCUES		13'362'700.00
RECETTES PERCUES		1'655'000.00
DEDOMMAGEMENTS PERCUS		33'000.00
SUBVENTIONS PERCUES		187'000.00
FINANCEMENTS SPECIAUX		1'462'200.00
IMPUTATIONS INTERNES		170'000.00
Total des charges et des revenus	76'452'200.00	75'513'900.00
Excédent de charges	938'300.00	

3.5. Compte d'investissements

	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION	551'000.00	
SECURITE PUBLIQUE	213'000.00	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	470'000.00	
CULTURE, LOISIRS ET CULTE	2'425'000.00	
SANTE		
PREVOYANCE SOCIALE	2'510'000.00	
TRAFIC	9'220'000.00	
SERVICES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	6'908'000.00	135'000.00
ECONOMIE PUBLIQUE	501'000.00	
FINANCES ET IMPOTS	4'815'000.00	4'815'000.00
Total des dépenses et des recettes	27'613'000.00	4'950'000.00
Excédent de dépenses	22'663'000.00	

3.6. Aperçu des indicateurs financiers

	Moyenne	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Degré d'autofinancement	71.3%	66.3%	46.3%	111.7%
Capacité d'autofinancement	21.8%	20.3%	17.8%	26.7%
Amortissements ordinaires	10.2%	10.0%	10.4%	10.2%
Endettement net par habitant	388	1'381	582	-787
Taux du volume de la dette	99.8%	116.2%	109.4%	76.8%

Monsieur Yvan Rion remercie Monsieur Yohann Priori, Responsable des finances ainsi que toute son équipe pour leur collaboration et leur investissement. Il termine son intervention sous les applaudissements de l'assistance.

3.7. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion :

Q : Monsieur Johny Glettig remercie et félicite Monsieur Yvan Rion pour la présentation du budget 2020 et pour ses explications, lesquelles lui semblent fort utiles. Compte tenu du financement insuffisant du secteur des Services publics, il souhaite savoir si une hausse des tarifs pour l'année 2021 pourrait être envisagée.

R : Le Président informe qu'une analyse sur l'amélioration de la gestion du tri des déchets est en cours. Il relève que les citoyennes et les citoyens de la Commune de Crans-Montana ont effectué un excellent travail de tri jusqu'à maintenant et il les félicite. Il précise que nous sommes encore dans une phase d'adaptation en matière de gestion de déchets et qu'en effet, une augmentation de la taxe au sac pourrait être considérée à l'avenir. Cependant, il préfère ne pas trop s'avancer à ce propos. Il faut d'abord connaître les résultats de l'étude mandatée pour ensuite pouvoir trouver une solution adaptée.

P : Monsieur Albert Rudin revient sur l'assainissement des stands de tir, notamment sur la somme de CHF 5'000.-- figurant à la rubrique « 314 - Entretien » du budget 2020. Il craint que ce montant soit insuffisant.

R : Le Président mentionne que l'exécutif est conscient que la répartition des coûts d'assainissement représente un défi pour la plupart des stands de tir intercommunaux. De ce fait, la Confédération a mis en place une subvention s'élevant à CHF 8'000.--. Nous tenons à pérenniser les sociétés locales. C'est pourquoi, si ces dernières devaient être considérées comme insolubles alors ce serait aux communes partageant l'exploitation du stand de tir d'assumer ces frais.

Le Président observe qu'il n'y a pas de question. Il passe au vote.

3.8. Approbation des décisions fiscales pour l'exercice 2020

Le Président pose la question suivante : « Acceptez-vous l'ensemble des décisions fiscales pour l'exercice 2020, notamment le taux d'indexation à 170 % de l'échelle des revenus ? »

Les décisions fiscales pour l'exercice 2020 sont acceptées par 125 OUI et 11 abstentions.

3.9. Approbation du budget 2019

Le Président pose la question suivante : Acceptez-vous le budget 2019 de la commune de Crans-Montana qui prévoit au fonctionnement des charges de CHF 76'452'200.--, des revenus de CHF 75'513'900.--, une marge d'autofinancement de CHF 15'023'700.--, aux investissements : des dépenses de CHF 27'613'000.--, des recettes de CHF 4'950'000.--, une insuffisance de financement de CHF 7'639'300.-- ? »

Le budget 2019 est accepté par 124 OUI et 12 abstentions.

Monsieur Nicolas Féraud remercie l'Assemblée pour sa confiance, adresse ses félicitations au Service des finances pour l'excellent travail fourni et passe au point suivant.

4. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire**4.1. Introduction**

Monsieur Nicolas Féraud rappelle que les compétences se calculent selon l'article 8 du Règlement d'organisation communale en fonction du budget accepté par l'Assemblée :

Nouvelle dépense à caractère non obligatoire	(> 5 % *)	4'161'773.20
Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée	(> 1 % *)	832'354.65
Emprunts liés à un nouvel investissement	(> 10 % *)	8'323'546.40
Emprunts pour le financement du fonctionnement	(> 25 % *)	20'808'866.05
Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties	(> 5 % *)	4'161'773.20
Ventes, échanges, partages d'immeubles,...	(> 5 % *)	4'161'773.20

* des recettes brutes des comptes 2018 consolidés, soit CHF 83'235'464.19.

Le Président observe qu'il n'y a pas de question et passe au point suivant.

4.2. Approbation des compétences inaliénables

Le Président pose la question suivante: « Acceptez-vous les compétences inaliénables de l'Assemblée primaire valables pour l'année 2020 ? »

Les compétences sont acceptées par 124 OUI et 12 abstentions.

Le Président remercie l'Assemblée et passe au point suivant.

5. Planification financière 2021-2024 (mios CHF)**5.1. Introduction**

M. Nicolas Féraud cède la parole à M. Yvan Rion lequel livre les commentaires suivants : Au niveau de l'insuffisance de financement de CHF 7,7 mios résultant de la différence comptable entre la marge d'autofinancement de CHF 15,0 mios et les investissements nets de CHF 22,6 mios pour le budget 2020, celle-ci pourra en cas de besoin être couverte dans un premier temps par les liquidités courantes et ensuite par les crédits d'engagement votés par l'Assemblée Primaire (CHF 24,7 mios).

5.2. Tableau de planification (mios CHF)

	2020	2021	2022	2023	2224	Cumul
1) Marge d'autofinancement	15,0	14,5	15,0	15,0	15,5	75,0
2) Investissements communaux ordinaires	15,0	7,0	7,0	10,0	15,0	54,0

3) EMS de Lens	1,0	4,7	5,5	4,5	-3,2	12,5
4) Rénovation CVP	0,9	0,9				1,8
5) Local travaux publics	1,5	1,5				3,0
6) Stade de la Nationale	1,6		8,0	8,0		17,6
7) Lac de Chermignon		5,0	4,0			9,0
8) Extension Martelles	0,3	1,8	3,2			5,3
9) Réservoir Barzettes		1,5				1,5
10) Place du Marché		1,3				1,3
11) Zone artisanale	0,2	1,0	2,0			3,2
12) Parking Etang-Long		4,0	4,0			8,0
13) Carrefour de l'Etoile		1,1				1,1
14) Investissements ACCM	2,2	2,5	2,5	2,5	2,5	12,2
15) Parking Moubra ACCM		6,0	6,0			12,0
16) Insuffisance de financement	-7,7	-23,8	-27,2	-10,0	1,2	-67,5

Pour le plan financier à 4 ans, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- 1) Sans recettes supplémentaires, la marge d'autofinancement devrait se situer entre CHF 14,5 et 15,5 mios.
- 2) Pour maintenir les équipements de base et ceux prévisibles dans le futur.
- 3) Agrandissement de l'EMS de Lens, la subvention de l'Etat du Valais devrait être touché au plus tard en 2023-2024.
- 4) Rénovation du Centre Valaisan de Pneumologie afin d'assurer la continuité de l'EMS de Lens pendant l'agrandissement.
- 5) Création d'un local des travaux publics centralisé pour plus d'efficacité.
- 6) Projet de création d'un stade d'arrivée à la Nationale pour les manifestations sportives.
- 7) Le rehaussement de la digue ainsi que la mise en conformité sismique du Lac de Chermignon ont dû être reportés en 2021 et 2022 au plus tôt, pour autant que les dernières oppositions puissent être levées.
- 8) Projet d'agrandissement de l'UAPE de Martelles.
- 9) Déplacement du réservoir des Barzettes dans le cadre du projet de stade d'arrivée.
- 10) Embellissement de la place du Marché, dernière étape pour le centre de Montana.
- 11) Aménagement de la zone industrielle de Ley de Sion.
- 12) En 2021 et 2022, la construction d'un parking à l'Etang Long est projetée.
- 13) Modification et création d'un giratoire au carrefour de l'Etoile.
- 14) Pour maintenir les équipements de base de l'ACCM, une somme de CHF 2,5 mios par année est prévue.
- 15) Les travaux de la Moubra n'étant pas avancés, la construction du parking est donc reportée.

- 16) Si ce plan financier devait se réaliser, il faudra compter sur une insuffisance de financement de CHF 67,5 mios dont CHF 24,7 mios déjà octroyés par l'Assemblée primaire sous forme de crédit d'engagement.

Monsieur Yvan Rion termine son intervention.

5.3. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion.

Q : Monsieur Patrick Rey résume une émission de « Canal 9 » traitant de la modification de l'ordonnance sur la composition de l'Hôpital du Valais qui ratifie le transfert du CVP à l'hôpital de Martigny. Avec ce transfert, il craint pour son avenir. Il demande : Une desserte sera-t-elle assurée ?

R : Monsieur Yvan Rion confirme que cette décision est irrémédiable et qu'elle était annoncée depuis 2012. Elle n'est pas du ressort des communes mais de l'Etat du Valais. Malheureusement, aucune desserte n'est programmée à l'heure actuelle pour ce site et il faudra en subir les incidences. Par ailleurs, une commission formée par les élus des différents partis politiques a été nommée. Son objectif est de réfléchir au futur du site. Le Président confirme ces informations et précise qu'il espère qu'une solution sera trouvée à long terme.

Le Président observe qu'il n'y a pas de question et passe au point suivant.

6. Sujets d'actualité et divers

Le Président lit les 3 interventions suivantes :

6.1. ACCM Crans-Montana ouvre le dialogue avec Lens et Icogne.

« Lors de la séance du 10 décembre dernier, les membres du Conseil communal ont reparlé de l'ACCM et ont rappelé combien la gouvernance actuelle ne convient plus et confirmé à l'unanimité, la nécessité de la réformer en profondeur; ceci étant dit, nous insistons aussi sur le fait que notre unique objectif est évidemment de collaborer le plus efficacement possible avec Lens et Icogne.

La semaine passée, lors de la réunion du Comité directeur de l'ACCM, la vice-président Nicole Bonvin-Clivaz et moi-même avons à nouveau abordé la question. Nous avons proposé une rencontre en début d'année entre les trois conseils municipaux pour avoir une discussion franche, réfléchir - ensemble aux solutions de réforme possibles, et s'engager de manière résolue. Mais avant cette réunion, nous avons déjà formulé une requête. Nous avons demandé si Lens et Icogne sont, dans un premier temps, d'accord d'aborder la question du poids décisionnel de chaque commune pour mieux correspondre au poids économique et financier de chaque membre de l'ACCM.

Rappelons qu'aujourd'hui Crans-Montana a deux membres au Comité directeur sur 6 et que notre commune paie environ 70% des factures. Notre Conseil communal a rappelé à nos homologues de Lens et Icogne que nous souhaitons faire évoluer l'ACCM au plus vite. Et que nous voulons travailler selon le principe de l'intercommunalité mais qu'en aucun cas Crans-Montana ne veut claquer la porte de l'ACCM : nous voulons faire évoluer la gouvernance pour qu'elle corresponde à ce que nous sommes aujourd'hui et à ce que demande la société civile, nous projeter vers l'avant et non pas, comme le proposent certains nostalgiques déconnectés, s'accrocher frénétiquement à un passé révolu, tout cela, bien sûr, dans un esprit constructif. C'est le message que nous répétons depuis octobre dernier ».

6.2. Zones réservées : Le dossier prêt à être remis au Canton

« Comme toutes les communes touristiques, Crans-Montana doit diminuer la surface de sa zone à bâtir. La question des zones réservées a fait l'objet d'une présentation publique le 14 octobre dernier. Depuis, le Conseil communal a travaillé avec ses consultants pour parfaire le dossier.

Désormais toutes les décisions nécessaires au niveau communal sont réunies, le dossier va pouvoir être remis pour validation au Canton. Si le Canton valide le projet de Crans-Montana, début 2020 les périmètres « gelés » pourront être publiés au Bulletin officiel ».

6.3. Centre Valaisan de Pneumologie : Une mort annoncée depuis 2012

« Vous l'avez appris par la presse semaine passée : les députés ont dit OUI à une écrasante majorité (103 oui, 6 non et 11 abstentions) à la modification de l'ordonnance sur la composition de l'Hôpital du Valais. Une décision qui rend définitif la fermeture du Centre valaisan de pneumologie sur notre commune. Il avait ouvert en 1941. Le CVP deviendra donc un EMS provisoire puisque les résidents du Christ Roi y emménagent le temps des travaux de rénovation et d'agrandissement à Lens. Les élus de la région la semaine passée au Grand Conseil ont dit leur mécontentement, mais, comme certains l'ont souligné, le combat était perdu d'avance. Nos députés au Grand Conseil doivent continuer à suivre ce dossier et s'assurer que le Conseil d'Etat mette absolument tout en œuvre pour qu'une pérennisation du site soit assurée. Remercions la députation pour son soutien et le suivi de ce dossier.

La Commune de Crans-Montana n'a pas pu faire grand-chose dans ce dossier. Rappelons qu'en 2012 déjà on apprenait que le CVP prévoyait de fermer ses portes et quitter Crans-Montana. C'est un dossier que nous avons pris en route, alors que la messe était déjà presque dite. Sans doutes n'avons-nous pas, en son temps, assez écouté les sirènes que la commune de Montana a indubitablement activées pour alerter le district et les communes. Même si il a avait fort peu de chances d'infléchir cette funeste décision.

Début février, avec Icogne et Lens, nous avons écrit à la cheffe du département Mme Waeber-Kalbermatten après avoir appris par le Bulletin officiel que la réadaptation pulmonaire allait être installée à Martigny. Nous avons pourtant reçu l'assurance de la cheffe de la santé que des solutions pérennes seraient cherchées pour maintenir les emplois au CVP.

Rappelons encore que la Commune de Crans-Montana avait déposé un recours contre la décision du Canton auprès du Tribunal administratif fédéral, recours auquel s'étaient joints les Communes d'Icogne et de Lens. Recours retiré contre l'engagement formel du canton de s'impliquer sérieusement dans la recherche d'une solution. Car nous avons dû rappeler au canton ses devoirs pour qu'il accepte d'intégrer ce groupe et s'investisse dans cette recherche.

Notre région travaille pour diversifier les emplois en montagne et pour que des gens s'y installent et y vivent à l'année. Le départ des collaborateurs du CVP est une très mauvaise nouvelle. Le désengagement du Canton est aussi un signal négatif pour nos partenaires que sont les cliniques Bernoise, Genevoise et Lucernoise.

Un groupe de travail, dont des représentants des communes, ainsi que de la députation font partie, doit réfléchir à l'affectation future du CVP. Peu importe si le cadre est dans une tâche publique (santé, recherche, pôles techniques, centre de compétence universitaire) ou en lien avec la promotion économique, touristique ou toute autre réaffectation sportive ou culturelle.

Il nous faut un projet apte à offrir des places de travail, une plus-value économique et de la visibilité à toute la région. Voilà l'objectif que les membres régionaux de ce groupe de travail se fixe pour *les deux ans à venir* ».

Monsieur Nicolas Féraud termine son intervention sous les applaudissements de l'Assemblée. Il ouvre la discussion.

6.4. Questions, Réponses, Prises de position

P : Monsieur Francis Jean Schraner fait référence aux travaux en cours à la route des Arolles. Ces travaux s'étalent depuis plusieurs années. Il demande au Conseil communal de veiller à attribuer suffisamment de ressources afin de respecter les délais fixés.

R : Le Président remercie Monsieur Schraner pour son intervention et en prend note.

Q : Monsieur Antoine Mayer demande des nouvelles dossier « Lienne-Raspille ».

R : Le Conseiller Monsieur Carlo Clivaz indique que le dossier avance favorablement et qu'il reste encore deux étapes à réaliser. Aussi tôt l'homologation des concessions achevée l'année prochaine, la demande de construire sera effectuée.

Q : Monsieur Patrick Rey se réfère à un article du « Nouvelliste » traitant des « Bains de Crans-Montana ». En plus du projet des bains, la commune s'est engagée à construire et financer le parking qui serait construit sous le centre aquatique. Il relève les aspects positifs du projet mais se questionne sur la préservation du paysage.

R : Le Président précise que le projet du parking est distinct du projet des bains. Le parking répondra aux critères du plan d'aménagement de la Moubra et aux attentes de la population. En ce qui concerne le projet des bains, il sera administré par une société spécialisée dans le domaine des centres thermaux. Le projet se veut respectueux du lieu et de l'environnement.

P : Madame Marielle Clivaz, informe que le 29 novembre 2019, l'amicale du Cœur de Crans, l'amicale du Cœur de Montana ainsi que Crans-Montana Arts & Métiers ont signé leur fusion avec effet immédiat. Le comité est constitué par Monsieur Ferenc Till Président, Madame Marielle Clivaz, Vice-présidente et Monsieur Jean-François Emery, Vice-Président. Son objectif est la défense des commerçants et artisans locaux. Par ailleurs, elle mentionne que les acteurs économiques déploient toutes les forces sur un secteur, par exemple le festival Bella Lui. Elle préconise la coopération et les synergies entre les différents acteurs économiques et touristiques de la région afin de pérenniser les intérêts locaux. De ce fait, elle invite la population à leur soutenir en achetant ses présents pour les fêtes de fin d'année dans les divers commerces locaux. Madame Marielle Clivaz conclut son intervention en souhaitant de bonnes Fêtes. L'Assemblée lui adresse ses applaudissements.

R : Le Président remercie les personnes concernées pour leur investissement au sein de notre commune ainsi que pour l'engagement de cette fusion. Il précise que c'est avec grand plaisir que la Commune de Crans-Montana continuera à soutenir leurs activités.

Le Président observe qu'il n'y a pas d'autres divers. Il remercie les citoyennes et les citoyens pour leur confiance et leur participation active et positive. Il invite l'assistance à partager le verre de l'amitié, souhaite de belles Fêtes de fin d'année à toutes et à tous et clôt l'Assemblée à 21h20.

Le Président
Nicolas Féraud



Le secrétaire :
Marcel Riccio

Crans-Montana, le 16 décembre 2019